Image not found or type unknown

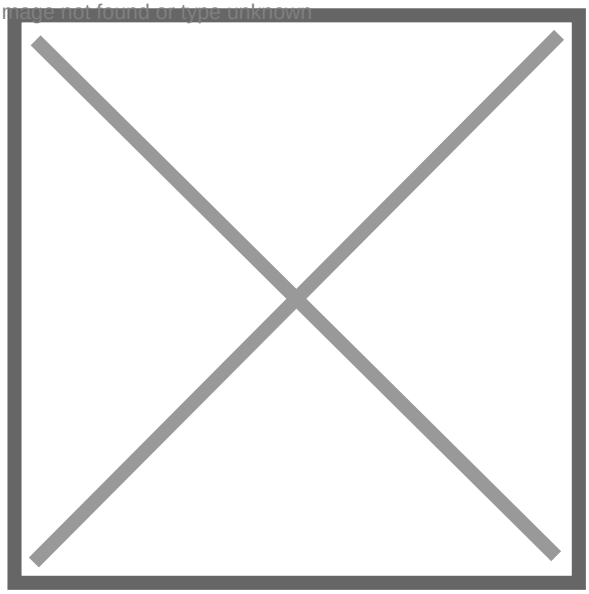

La Situation est compliquée

Par **tunisien06000**, le **16/09/2015** à **20:49**

bonsoir ,
je voulai demander dans mon cas es ce possible d avoir un séjour en france .
depuis 2009 je suis associé avec quelq un d une entreprise et qui dans ces 6 année s est amélioré de capitale 5 fois et qui paye ses charges (tout est en règle quoi) et qui possède 8 salarié contractuels cdi apart les contractuels cdd. et moi je suis venu en france que 2014 avec une visa touristique et je suis encore là mais sans titre de séjour.
ma question c est est ce que j ai le droit a un séjour ici? si non pourquoi la france a accepté en 2009 que je soit associé alors que je suis en tunisie a cet époque ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés